

DELIBERATION N° 03.06.03.2023

-- -- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Didier LENNE, 1^{er} Adjoint au Maire, agissant pour le maire empêché, de la commune de Sebourg

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2023

Etaient présents : Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane DENORME

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Vote du Compte Administratif 2022

M. Philippe MARCHAL, Adjoint aux Finances, donne lecture à l'Assemblée, des chiffres 2022 qui correspondent pour la :

En section de fonctionnement à :

Dépenses : 1 237 193.51 €

Recettes : 1 399 018.73 €

D'où un excédent de RECETTES de : 161 825.22 €

En section d'investissement à :

Dépenses : 554 164.64 €

Recettes : 840 614.95 €

D'où un excédent de RECETTES de : 286 450.31 €

Après votes respectifs, l'assemblée valide, à l'unanimité, les chiffres annoncés pour ce CA 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 04.07.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
03.07.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230628-230703 _D1436SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Po/Le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué
Didier LENNE